



Informations réglementées
Déclaration intermédiaire et communication du dividende intérimaire
Vendredi 25 avril 2008 (17.35 CET)

Communiqué de presse

Dividende intérimaire brut de 3,40 euros par action

Louvain, 25 avril 2008 (17.35 CET) – KBC Ancora distribuera le 15 mai 2008 un dividende intérimaire brut de 3,40 euros par action. Il n'y aura pas de distribution d'un dividende final. Le dividende de l'exercice 2007/2008 est en hausse de 11,5% par rapport à celui de l'exercice précédent.

Résultat escompté pour l'exercice se clôturant le 30 juin 2008

Le 24 avril 2008, l'Assemblée Générale de KBC Groupe a décidé de distribuer le 9 mai 2008 un dividende brut de 3,78 euros par action pour l'exercice 2007. KBC Ancora recevra ainsi 310,8 millions d'euros de dividendes. Ce montant représente la quasi-totalité des produits de l'exercice en cours.

Les charges de l'exercice en cours sont estimées à 31 millions d'euros, dont environ 28 millions d'euros de charges d'intérêts des dettes contractées pour l'achat (en mars et en juillet/août 2007) de 6.236.380 actions KBC Groupe supplémentaires.

Le résultat de KBC Ancora pour l'exercice se clôturant le 30 juin 2008 est estimé à 280 millions d'euros. Après constitution de la réserve légale (5% du bénéfice net de l'exercice) et ajout du résultat reporté de l'exercice précédent, le résultat distribuable est estimé à environ 267 millions d'euros.

Dividende intérimaire mis en paiement le 15 mai 2008

Le Conseil d'Administration d'Almancora Société de gestion, gérant statutaire de KBC Ancora, a décidé lors de sa réunion du 25 avril 2008 de distribuer le 15 mai 2008 un dividende intérimaire brut de 3,40 euros par action KBC Ancora (date ex-coupon: 12 mai 2008). Le coupon net, après déduction du précompte mobilier de 25%, s'élève à 2,55 euros par action. Il n'y aura pas de distribution d'un dividende final. Le dividende de l'exercice 2007/2008 est ainsi en hausse de 11,5% à celui de l'exercice précédent.

Le service financier est assuré par KBC Bank et CBC Banque.

Point important pour les détenteurs d'actions 'Almancora' sous forme matérielle

Pour pouvoir encaisser leur dividende intérimaire (coupon 8), les actionnaires qui détiennent encore des actions 'Almancora' sous forme matérielle ('papier') devront faire convertir ces actions en actions dématérialisées de KBC Ancora. Cette conversion s'accompagne de la scission des actions selon un facteur 1,4, tel qu'appliqué le 15 juin 2007.



Informations réglementées
Déclaration intermédiaire et communication du dividende intérimaire
Vendredi 25 avril 2008 (17.35 CET)

Notifications dans le cadre de la loi relative aux offres publiques d'acquisition (OPA)

Le 18 février 2008, KBC Ancora a reçu de Cera une notification dans le cadre de la législation OPA, par laquelle Cera communiquait détenir au 1 septembre 2007 une participation de 62,03% dans KBC Ancora.

Mi février 2008, KBC Ancora a fait deux notifications dans le cadre de la législation OPA: d'une part KBC Ancora et Cera ont notifié qu'ils détenaient au 1 septembre 2007, conjointement, 30,28% de KBC Groupe; d'autre part, Cera, KBC Ancora, MRBB et les Autres Actionnaires Stables ont notifié qu'ils détenaient conjointement, à la même date, 54,09% de KBC Groupe.

Actualisation de la valeur intrinsèque et de la décote

Le 24 avril 2008, l'action KBC Ancora cotait avec une décote de 17,9% par rapport à sa valeur intrinsèque, soit 1,05 fois le cours boursier de l'action KBC Groupe moins 7,75 euros de dettes nettes.

KBC Ancora est une société cotée en Bourse, qui détient environ 23% des actions de KBC Groupe; en compagnie de Cera, de MRBB et des Autres Actionnaires Stables (AVA), elle assure la stabilité de l'actionariat et l'expansion du groupe KBC. Ces actionnaires de référence de KBC Groupe ont conclu à cet effet un pacte d'actionnaires.

Calendrier financier:

12 mai 2008: date ex-coupon du dividende intérimaire
15 mai 2008: mise en paiement du dividende intérimaire
29 août 2008 (17.35 CET): publication du communiqué annuel
16 octobre 2008: rapport annuel disponible
31 octobre 2008: Assemblée Générale

Ce communiqué de presse est disponible en français, en néerlandais et en anglais sur le site www.kbcancora.be.

Fin du communiqué de presse

Note pour la rédaction: pour plus d'infos, contactez Jan Bergmans, KBC Ancora, Philipssite 5 bts 10, 3001 Leuven, RPM Leuven: 0464.965.639, tél.: 00 32 16 27 96 72, fax: 00 32 16 27 96 94, e-mail: jan.bergmans@kbcancora.be, www.kbcancora.be.